



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

CONVOCACTION

Date :
29/11/2022
Envoi le :
05/12/2022
Publication le :
05/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 07
Pouvoirs : 07
Votants : 29

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ,
Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,
Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET.

Absents excusés :

Mesdames Martine BOURDIN, Claire CARTIER, Hélène ODENT,
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Xavier BINET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Martine BOURDIN avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Claire CARTIER avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.
Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLOX

ID : 037-213701394-20221213-DEL_13122022_03-DE



DEL N° 13-12-2022/03 AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET.

Comme chaque année, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à compter du 1 janvier 2023 à :

- engager
- liquider
- mandater

des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts des dépenses d'équipement dans cette section, lors de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le quart des crédits d'investissement d'équipement ouvert en 2022 représente la somme de 307 767,16€ calculée de la manière suivante :

- Prévisions BP 2022 :	1 176 524.66 €
- Décision modificative N°1 (délibération en date du 15/11/2022) :	<u>54 544.00 €</u>
	1 231 068.66 €

1 231 068.66 € / 4 = 307 767.16€

S'agissant d'un maximum autorisé, il est proposé de fixer l'autorisation susvisée à la somme de 180 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 par anticipation sur le vote du budget primitif, dans la limite de la somme de 180 000 €.

PRÉCISE que cette somme sera affectée aux programmes suivants :

- 202 Matériel divers : 80 000€
- 215 Gros entretien bâtiments : 100 000€.

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **15 DEC. 2022**

Et sa publication le site internet de la commune le : **15 DEC. 2022**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 037-213701394-20221213-DEL_13122022_03-DE